

DÉCISION DU PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-161

SERVICE : Direction Commande Publique

OBJET : Travaux de réhabilitation génie civil et process du digesteur anaérobie de 3 000 m³ de la STEP de Bourg-en-Bresse – Avenant n°1 au lot 1 – Avenant n°1 au lot 2

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-45 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 10^{ème} Vice-Président, Monsieur Jonathan GINDRE, dans les domaines de l'Eau et de l'Énergie, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

VU les travaux de réhabilitation génie civil et process du digesteur anaérobie de 3 000 m³ de la STEP de Bourg-en-Bresse dans l'Ain pour lesquels ont été conclus notamment :

- le marché relatif au lot n°1 Travaux de réhabilitation du génie civil avec la société FREYSSINET (69630 Chaponost) pour un montant de 480 000,00 € HT ;
- le marché relatif au lot n°2 Travaux de réhabilitation process avec le groupement d'entreprises OTV services France (Mandataire - 13015 Marseille) / MG MAINTENANCE pour un montant de 840 968,00 € HT ;

CONSIDÉRANT que pour le marché relatif au lot n°1 Travaux de réhabilitation du génie civil, il s'avère nécessaire de conclure un avenant n°1 afin de prendre en compte :

- les aléas de chantier (retrait du revêtement intérieur du digesteur et découverte d'une mise en œuvre d'une méthode de construction partiellement non conforme aux règles de l'art) ;
- la prolongation du délai d'exécution des travaux jusqu'au 22 avril 2025.

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



Le montant de l'avenant est fixé à 41 174,10 € HT. L'avenant correspond à une plus-value de 8,58 % du montant initial du marché. Ainsi, le montant du marché est porté à 521 174,10 € HT.

CONSIDÉRANT que pour le marché relatif au lot n°2 Travaux de réhabilitation process, il s'avère nécessaire de conclure un avenant n°1 afin de prendre en compte :

- les prix nouveaux en raison d'un aléa de chantier (remplacement de l'escalier béton par un escalier métallique, reprise des canalisations DN 100) ;
- les prix nouveaux en raison d'oublis du maître d'œuvre (garde-corps périphérique, kit d'inertage) ;
- les prix nouveaux en raison de demandes du maître d'ouvrage (suppression de la mission géotechnique, renouvellement et déplacement de la vanne automatique et débitmètre boues, suppression de la passerelle, sécurisation cheminée du local chaufferie, suppression de la deuxième canalisation boues à réchauffer, reprise traversée paroi gazomètre) ;
- la prolongation du délai d'exécution des travaux jusqu'au 22 avril 2025 ;

Le montant de l'avenant est fixé à 46 667,30 € HT. L'avenant correspond à une plus-value de 5,5 % du montant initial du marché. Ainsi, le montant du marché est porté à 887 635,30 € HT.

CONSIDÉRANT que la Commission pour les marchés à procédure adaptée réunie le 26 août 2025 a émis un avis favorable à la conclusion des avenants aux lots 1 et 2 ;

DÉCIDE

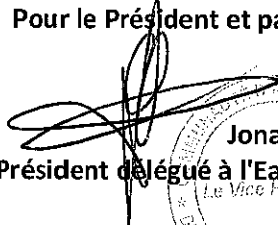
DE CONCLURE pour les travaux de réhabilitation génie civil et réhabilitation process :

- l'avenant n°1 au marché relatif lot n°1 Travaux de réhabilitation génie civil avec la société FREYSSINET (69630 Chaponost) pour un montant de 41 174,10 € HT ;
- l'avenant n°1 au marché relatif lot n°2 Travaux de réhabilitation process avec le groupement d'entreprises OTV services France (Mandataire - 13015 Marseille) / MG MAINTENANCE pour un montant de 46 667,30 € HT.

Monsieur le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 27 août 2025.

Pour le Président et par délégation,


Jonathan GINDRE
10ème Vice-Président délégué à l'Eau et l'Énergie

